



Crédit Agricole Assurances annonce le succès de la cession de 4.073.436 actions Française des Jeux

20 novembre 2024 – Crédit Agricole Assurances (“CAA”), annonce le succès, via sa filiale à 100% Predica, de la cession de 4.073.436 actions ordinaires de la Française des Jeux (“FDJ”, les “**Actions**”), représentant environ 2,2% du capital de la Société. Ces Actions ont été placées auprès d’investisseurs qualifiés par le biais d’un processus de construction accélérée d’un livre d’ordres (le “**Placement**”). Le prix de cession a été fixé à 36,60€ par action.

CAA est actionnaire de la Française des Jeux depuis son introduction en bourse en novembre 2019, accompagnant la Société tout au long de son développement avec notamment le succès récent de l’acquisition de Kindred. FDJ devient ainsi un acteur international dans le secteur des jeux d’argent et de hasard. Le Placement s’inscrit dans la stratégie de rationalisation du portefeuille d’investissements de CAA.

A l’issue du Placement, CAA détiendra, via ses filiales à 100% Predica et Crédit Agricole Assurances Retraite, environ 3,3% du capital et 4,5% des droits de vote de la Société. CAA continuera de siéger au sein du Conseil d’administration de la Société.

CAA a conclu un engagement d’abstention et de conservation avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (le “**Coordinateur Global et Teneur de Livre**”) au titre des actions FDJ détenues à l’issue du Placement, pour une période de 90 jours, à compter de la date de règlement-livraison du Placement (sous réserve de certaines exceptions usuelles).

Le règlement-livraison du Placement interviendra le 22 novembre 2024.

Les actions FDJ sont cotées sur le marché réglementé d’Euronext à Paris (ISIN code: FR0013451333).

Ce communiqué de presse ne constitue ni ne fait partie d’une offre ni d’une sollicitation d’achat d’actions FDJ, et le Placement ne saurait en aucun cas constituer une offre au public (autre qu’à des investisseurs institutionnels) dans une quelconque juridiction, y compris en France.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank agit en qualité de seul Coordinateur Global et Teneur de Livre du Placement.

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ou dans une quelconque juridiction dans laquelle la diffusion de ce communiqué n'est pas autorisée.

A propos de Crédit Agricole Assurances

Crédit Agricole Assurances, premier assureur en France, est l'entreprise du groupe Crédit Agricole qui rassemble tous les métiers de l'assurance de Crédit Agricole S.A. Crédit Agricole Assurances propose une gamme de produits et services en épargne, retraite, santé, prévoyance et assurance des biens. Ils sont distribués par les banques du groupe Crédit Agricole en France et dans 9 pays dans le monde, et s'adressent aux clients particuliers, professionnels, agriculteurs et entreprises. Crédit Agricole Assurances compte 5 800 collaborateurs. Son chiffre d'affaires (« non GAAP ») à fin 2023 s'élève à 37,2 milliards d'euros.

www.ca-assurances.com

Contacts presse

Nicolas Leviaux +33 (0)1 57 72 09 50 / 06 19 60 48 53

Julien Badé +33 (0)1 57 72 93 40 / 07 85 18 68 05

service.presse@ca-assurances.fr

Avertissement

Ce communiqué de presse est fourni uniquement à titre d'information et ne constitue ni une offre de vente ou une offre d'achat ou de souscription de tout titre financier, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, dans un quelconque pays et ne constitue pas une offre au public à des personnes autres que des investisseurs qualifiés dans une quelconque juridiction, y compris en France.

La cession des actions FDJ ne constitue pas une offre au public et l'offre des actions de la société s'adresse exclusivement aux investisseurs qualifiés, y compris en France.

Aucune communication ni aucune information relative à la vente par Crédit Agricole Assurances des actions FDJ ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'offre et la vente d'actions FDJ pour le compte de Crédit Agricole Assurances peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Crédit Agricole Assurances, ses actionnaires et leurs affiliés respectifs n'assument aucune responsabilité au titre de la violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Espace Economique Européen

*Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **Etats Membres** »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats Membre. Dans les Etats Membres, le présent communiqué de presse et les offres qui pourraient en découler sont destinés exclusivement aux « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus.*

France

En France, l'offre des actions de la société FDJ sera effectuée dans le cadre d'un placement privé sous forme de construction accélérée de livre d'ordres auprès d'investisseurs qualifiés uniquement au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus et en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France. Il n'y aura pas d'offre publique dans un quelconque pays (y compris la France) en relation avec les actions FDJ.

Royaume-Uni

*En conséquence, le présent communiqué est seulement distribué à, et s'adresse uniquement aux personnes au Royaume-Uni qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « **Financial Promotion Order** »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières, peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « **Personnes Habilitées** »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.*

Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce document se rapporte n'est accessible qu'aux Personnes Habilitées et ne sera réalisé qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne ne répondant pas à la définition d'une Personne Habilitée ne doit pas agir ou se fier au présent document ou à son contenu.

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ou dans une quelconque juridiction dans laquelle la diffusion de ce communiqué n'est pas autorisée.

*S'agissant du Royaume-Uni, les instruments financiers ne peuvent être offerts ou vendus sans la publication d'un prospectus au Royaume-Uni, ou d'une dispense d'une telle publication conformément au règlement (UE) 2017/1129 tel qu'amendé, dans la mesure où il fait partie intégrante du droit interne en vertu de l'European Union (Withdrawal) Act 2018 (le « **Règlement Prospectus UK** »). Par conséquent, ce document est exclusivement adressé à des personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » tel que défini au (e) de l'Article 2 du Règlement Prospectus UK.*

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre entité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Etats-Unis

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou tout autre titre financier, ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société FDJ n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act et Crédit Agricole Assurances n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.*

Australie, Canada, Japon et Afrique du Sud

Les actions FDJ ne peuvent pas et ne seront pas offertes, vendues ou acquises en Australie, au Canada ou au Japon. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières en Australie, au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Aucune action n'a été entreprise par Crédit Agricole Assurances qui permettrait une offre d'actions FDJ ou la possession ou la distribution de ce communiqué dans une juridiction où une telle action est requise. En conséquence, les personnes présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. Toute violation desdites restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation applicable en matière de titres financiers dans ces juridictions.

Toute décision d'investissement visant à acheter des actions FDJ doit être prise uniquement sur la base des informations publiquement disponibles concernant FDJ. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Crédit Agricole Assurances et n'ont pas été vérifiées de manière indépendante par Crédit Agricole Assurances.

Le Coordinateur Global et Teneur de Livre agit pour le compte de Crédit Agricole Assurances (à l'exclusion de toute autre personne) dans le cadre du placement et ne saurait être tenu d'une quelconque responsabilité à l'égard d'une quelconque personne autre que Crédit Agricole Assurances, que ce soit au titre des garanties accordées aux clients du Coordinateur Global et Teneur de Livre ou au titre de la fourniture de conseils relatifs au placement.

Ni le Coordinateur Global et Teneur de Livre, ni aucun de ses administrateurs, dirigeants, salariés, conseils ou mandataires n'acceptent de responsabilité, ou ne donnent de déclaration ou garantie, expresse ou tacite, concernant le caractère précis ou complet de l'information contenue dans le présent communiqué de presse (ou si une information a été omise du présent communiqué de presse) ou toute autre information relative à FDJ, Crédit Agricole Assurances, de manière écrite, orale ou sous une forme visuelle ou électronique, et peu importe le mode de transmission ou de mise à disposition ou pour toute perte résultant de l'utilisation du présent communiqué de presse ou de son contenu ou autre.